

Guide pour organiser une collecte de fonds par une tierce partie (CFTP)



Pour les partenaires et les collaborateurs communautaires

Table des matières

Introduction	2
Qu'est-ce qu'une collecte de fonds par une tierce partie	3
Qui peut réaliser une CFTP ?	3
Où iront les fonds collectés ?	3
Attentes	4
Planifier une CFTP	6
Après la collecte de fonds	8
Coordinnées	9

Une collecte de fonds par une tierce partie (CFTP) est menée par des personnes, des groupes ou des organisations de la communauté qui ne sont pas directement associés à la Campagne de paniers de Noël de la communauté d'expression anglaise de Québec (Campagne de paniers de Noël), organisée chaque année sous les auspices des Partenaires communautaires Jeffery Hale (Partenaires JH), dont tous les profits seront versés à la Campagne de paniers de Noël.

Ce guide fournit des idées et des conseils pour organiser votre CFTP, comme des ventes de pâtisseries, des déjeuners communautaires et des défis sportifs, au profit de la Campagne de paniers de Noël de la communauté d'expression anglaise de Québec.

Si vous avez des questions qui ne sont pas abordées dans ce guide, veuillez nous contacter pour obtenir de l'aide à l'adresse info@jhpartners.net ou en appelant le 418-684-5333, poste 11835.

Nous vous remercions d'avance pour votre engagement à soutenir cette merveilleuse initiative communautaire collective.

Qu'est-ce qu'une collecte de fonds collecte de fonds par une tierce partie (CFTP)?

Une CFTP est organisée par des individus, des groupes ou des organisations de la communauté, et tous les profits sont versés à la campagne annuelle Campagne de paniers de Noël de la communauté d'expression anglaise de Québec.

Qui peut réaliser une CFTP ?

Tout membre de la communauté peut organiser une collecte de fonds indépendante pour soutenir la Campagne de paniers de Noël, y compris les individus, les familles, les organisations civiques, les églises, les écoles, les entreprises et les agences gouvernementales.

Où iront les fonds collectés ?

Toutes les sommes récoltées grâce à votre CFTP serviront à financer les paniers que les bénévoles distribuent chaque année en décembre aux personnes dans le besoin de notre communauté.

Attentes

Que pouvez-vous attendre des Partenaires JH lors de l'organisation d'une CFTP ?

L'équipe interne des Partenaires communautaires Jeffery Hale, qui organise chaque année la Campagne de paniers de Noël, peut vous aider à accomplir votre CFTP si vous en faites la demande.

Ils peuvent le faire de différentes manières :

- Vous aider à trouver des idées d'événements et à les organiser.
- Rédiger une lettre d'autorisation pour valider votre événement.
- Vous autoriser à utiliser notre logo spécial « Événement de collecte de fonds/Fundraising Event » sur votre matériel publicitaire CFTP (voir également le document *Guide de marque pour les partenaires et les collaborateurs communautaires*).
- Fournir du matériel de la Campagne de paniers de Noël à afficher dans votre CFTP (cartes postales, affiches, brochures).
- Bien que nous ne puissions garantir la présence d'un membre du personnel des Partenaires JH à votre événement, nous ferons de notre mieux pour coordonner la présence d'un membre du comité d'organisation bénévole de la Campagne de paniers de Noël.



Ce que nous attendons de vous

L'équipe interne des Partenaires communautaires Jeffery Hale et le comité organisateur communautaire attendent en retour que vous respectiez les conditions suivantes :

- Vous ne percevrez aucune commission sur votre CFTP.
- Vous n'utiliserez pas votre CFTP à des fins de soutien politique.
- Vous ne mènerez aucune sollicitation directe (par exemple, du porte-à-porte)
- Vous reconnaîtrez que la Campagne de paniers de Noël et les Partenaires JH n'assument aucune responsabilité juridique ou financière et que nous ne sommes pas responsables des dommages ou accidents survenant lors des événements.

Il est important que vous sachiez que :

- La Campagne de paniers de Noël et les Partenaires JH ne fournissent pas d'assurances, vous devez vous-même prendre les mesures nécessaires pour vous assurer.
- Pour les loteries ou les tirages au sort, vous devez obtenir une licence provinciale de jeux avant d'imprimer ou de vendre des billets.
- Conformément à la réglementation de l'ARC, vous reconnaîtrez que la Campagne de paniers de Noël et les Partenaires JH ne peuvent pas délivrer de reçu fiscal pour les fonds collectés par le biais de votre CFTP, **à l'exception** des dons effectués directement à la Campagne elle-même pendant votre événement.
- À cette fin, veuillez encourager les donateurs à rédiger un chèque à l'ordre de la Campagne de paniers de Noël de la communauté d'expression anglaise de Québec
- Mieux encore, encouragez les donateurs à faire un don à la Campagne de paniers de Noël en ligne à l'aide du formulaire disponible sur qchampers.ca/fr, traité par *CanadaHelps* qui émettra instantanément un reçu fiscal par courriel.

Planifier une CFTP

Quel type d'événement organisez-vous ?

- Décidez si vous souhaitez organiser un événement indépendant au profit de la Campagne de paniers de Noël ou ajouter un élément de collecte de fonds à un événement existant.
- Sélectionnez un événement qui correspond à vos intérêts et à vos capacités, ainsi qu'à ceux de votre comité organisateur, le cas échéant (voir ci-dessous).
- Recherchez en ligne des idées d'événements comme celles-ci :
 - Apéritif avec droit d'entrée sous forme de don.
 - Vente de garage pour une bonne cause.
 - Sortie au golf.
 - Collecte de fonds scolaire visant à impliquer les élèves dans des activités philanthropiques.
 - Soirée quiz pour sensibiliser le public et collecter des fonds.
 - Épreuves sportives telles que des courses, marches ou compétitions.
 - Transformez les fêtes saisonnières (Halloween, Thanksgiving, etc.) en occasions de collecter des fonds.

Quand aura lieu votre événement ?

- Choisissez une date et une heure qui vous conviennent, et planifiez votre événement bien à l'avance.
- Tenez compte des jours fériés nationaux et essayez d'éviter les conflits avec d'autres événements communautaires.

Où se déroulera votre événement ?

- Envisagez des installations municipales, des salles communautaires ou des écoles.
- Assurez-vous que le lieu répond aux exigences en matière de location, notamment pour l'assurance responsabilité civile, et prévoyez des solutions en cas d'intempéries si l'événement se déroule en plein air.

Qui sera impliqué?

- Formez un comité organisateur et recrutez des personnes dévouées, intéressées par la collecte de fonds et possédant des compétences variées.
- Attribuez les rôles et les responsabilités pour la réalisation de l'événement.

Quels sont les coûts?

- Fixez-vous un objectif de collecte de fonds.
- Établissez un budget pour suivre les dépenses et les recettes prévues, y compris les sources de financement potentielles.
- Essayez de maintenir vos coûts en dessous de 20 % de votre budget.

Quelle est votre motivation?

- Partagez votre histoire pour encourager les dons et le soutien à la Campagne de paniers de Noël.

Conseils pour la promotion

- Réfléchissez aux personnes susceptibles de soutenir votre événement.
- Établissez un calendrier et planifiez votre stratégie publicitaire bien à l'avance.
- Documentez votre CFTP en prenant des photos pour les réseaux sociaux et les promotions futures.

Note importante : Pour des raisons de sécurité, il est impossible de partager des photos où apparaissent les visages d'enfants.

Après la collecte de fonds

- Remerciez les participants, les donateurs et les bénévoles.
- Envoyez vos meilleures photos de l'événement par courriel à l'adresse info@jhpartners.net, surtout si vous souhaitez que nous les partagions sur notre page Facebook.
- Dans les 30 jours, comptabilisez et remettez les fonds que vous avez collectés.

Conseils pour remettre les fonds que vous avez collectés

N'utilisez pas notre plateforme en ligne CanadaHelps ni notre formulaire de don pour soumettre des fonds recueillis dans le cadre d'un événement ou d'une activité. CanadaHelps ne doit être utilisé que pour les dons individuels. Chaque donneur recevra automatiquement un reçu fiscal à son nom et à son adresse personnelle de la part de CanadaHelps.

1. Envoyez un virement électronique des fonds que vous avez collectés à receivables@jhpartners.net, en précisant le nom de l'organisateur et le nom de l'événement dans le champ « note » ou « détails ». Prévenez-nous à l'avance à cette adresse afin que nous puissions anticiper votre virement électronique.
2. Émettez un chèque précisant le nom de l'organisme ou de la personne qui a organisé la collecte de fonds et le nom de l'événement, puis envoyez-le-nous par la poste ou remettez-le en personne à notre siège social situé au 2000-1270, chemin Sainte-Foy (adresse complète et heures d'ouverture à la page suivante).

Pour des raisons de sécurité et de praticité, nous préférons ne pas manipuler d'argent liquide. Si vous devez nous remettre de l'argent liquide, veuillez procéder comme suit :

- Tout d'abord, roulez les pièces et rendez-vous à votre banque pour les échanger contre des billets.
- Idéalement, déposez toutes vos pièces et tous vos billets sur votre compte bancaire, puis envoyez-nous un virement électronique en précisant les informations indiquées ci-dessus (voir point 1).

Campagne de paniers de Noël
de la communauté d'expression anglaise de Québec
Québec City Community Christmas Hamper Campaign
c/o Jeffery Hale Community Partners
2000-1270, Chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1S 2M4

Heures d'ouverture :
Lundi au vendredi, 8h30 à 16h00.

qchampers.ca/fr

info@hpartners.net
418 684-5333, poste 11835

